



Doc. 11822

29 janvier 2009

Commission sur les personnes disparues (Chypre) et arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Déclaration écrite n° 421

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Dans sa 2^e Résolution intérimaire, adoptée en avril 2007, qui concernait la mise en œuvre de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans la 4^e affaire interétatique «Chypre c. Turquie», le Comité des Ministres engageait notamment la Turquie à fournir des informations sur les mesures complémentaires requises pour assurer la tenue d'enquêtes effectives visant à faire la lumière sur le sort des personnes disparues à Chypre.

Cependant, au lieu de fournir ces informations, la Turquie a présenté le travail de la Commission sur les personnes disparues, en tentant de la faire passer pour une solution de «remplacement» du mécanisme qu'elle devrait établir pour élucider la question du sort des personnes disparues.

Or, la Cour européenne des droits de l'homme, dans son arrêt *Varnava et autres c. Turquie* de 2008, a estimé que, si les procédures de la Commission sur les personnes disparues étaient indéniablement utiles à des fins humanitaires, elles ne pouvaient absolument pas être considérées comme un moyen suffisant d'assurer les «enquêtes effectives» requises par l'article 2 de la Convention.

Nous, soussignés, appelons donc la Turquie à informer d'urgence le Comité des Ministres des mécanismes d'enquête qu'elle envisage d'établir et des mesures complémentaires qu'elle envisage de prendre pour se conformer aux arrêts susmentionnés de la Cour et à la Convention européenne des droits de l'homme.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

PAPADOPOULOS Antigoni, Chypre
AUSTIN John, Royaume-Uni
BANIAS Ioannis, Grèce
BENAKI-PSAROUDA Anna, Grèce
ČURDOVÁ Anna, République tchèque
DARCHIASHVILI David, Géorgie, PPE/DC
ERR Lydie, Luxembourg, SOC
ETHERINGTON Bill, Royaume-Uni
GABASHVILI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KEFALOYIANNIS Emmanouil, Grèce
KIURU Krista, Finlande, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
KUKAN Eduard, République slovaque
LAAKSO Jaakko, Finlande, GUE
LEYDEN Terry, Irlande, ADLE
LILLIEHÖÖK Anna, Suède
MARTY Dick, Suisse, ADLE
McCAFFERTY Christine, Royaume-Uni
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
NACHTMANNOVÁ Oľga, République slovaque
NAGHDALYAN Hermine, Arménie, ADLE
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
O'HARA Edward, Royaume-Uni
OMELCHENKO Hryhoriy, Ukraine
PAVLIDIS Aristotelis, Grèce
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
POURGOURIDES Christos, Chypre, PPE/DC
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
SARIKAS Fidias, Chypre, SOC
SKOPAL Ladislav, République tchèque
TSISKARISHVILI Petré, Géorgie, PPE/DC
VIS Rudi, Royaume-Uni
VRETTOS Konstantinos, Grèce, SOC
ZISSI Rodoula, Grèce

Total = 36

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste